

Compte rendu

Conseil Communautaire

Lundi 3 février 2020, 18 heures

Au siège de la Communauté de Communes du Rouillacais

Présents : MM. RIPOCHE, BURBAUD, LAIDET Alain, PINAUD, COUVIDAT, FOUCHIER, Mme PLANTEVIGNE, Mme PERVERY, Mme RODET, MM. MESNARD, TRAINAUD, LAIDET Michel, Mme ROY Françoise, Mr BONNEAU, Mme ROBERT-MORISSET, MM VIGNAUD, TURQAT, Mme BASSET, MM. GODICHAUD, LABROUSSE, ROY Francis, COBERAC, BOURINET, GUILLOT, PANNETIER, LESAGE, GAUVIN, CHAUVET.

Excusés : MM DESSIRIEIX, FOURNIER, VOUDON, Mme VANDESTICK

1. Approbation du compte rendu de la séance du lundi 9 décembre

Le compte rendu de la séance du lundi 9 décembre 2019 est approuvé.

2. Débat d'orientations budgétaires 2020

Après avoir échangé sur les projets de la communauté de communes, les élus prennent actes des principales orientations et actions à mener lors de l'année 2020.

3. Vote des subventions aux associations 2020

Les membres du Conseil Communautaire ont examiné chaque dossier de demande de subvention, et décident d'attribuer les subventions selon les propositions de la commission subvention réunie le 22 janvier dernier.

Categorie	Associations	Souhait	Subvention accordée
Animation	Mosaic		300,00 €
Animation	L'alambic	1 500,00 €	1 500,00 €
Animation	La Ronde Des Fins Bois		400,00 €
Animation	Les Savons Fous	810,00 €	810,00 €
Animation	Club Français Des Brunos (Chiens Courants Suisses)	500,00 €	500,00 €
Animation	Opera Des Champs	2 000,00 €	1 500,00 €
Animation	Comite D'animation Auge St Medard	500,00 €	500,00 €
Animation	Association Remue-Méninges		300,00 €
Association Sportive	Cercle Du Judo / Taiso	1 000,00 €	940,00 €
Association Sportive	Petanque Rouillacaise	500,00 €	400,00 €
Association Sportive	Evi Danse	600,00 €	600,00 €
Association Sportive	Corrc	1 500,00 €	1 500,00 €
Association Sportive	Karate Club Rouillacais	912,00 €	912,00 €
Association Sportive	Football Club Genac Marcillac Gourville	1 000,00 €	940,00 €

Association Sportive	Football Club Rouillac	2 500,00 €	2 500,00 €
Association Sportive	Tennis Club De Rouillac	950,00 €	940,00 €
Association Sportive	Danse Et Culture Du Rouillacais		940,00 €
Association Sportive	Gymnastique Volontaire Val D'auge	200,00 €	200,00 €
Bibliotheque	Plaisir De Lire		590,00 €
Centre De Secours	Section Jeunes Sapeurs-Pompiers	940,00 €	940,00 €
Cinéma	Club Des Cinephiles	1 940,00 €	1 500,00 €
Culturelle	La Palene	145 000,00 €	145 000,00 €
Culturelle	La Palene - Aide Supplémentaire	50 000,00 €	30 000,00 €
Ecole Numerique	Ecole Du Numérique Pour Seniors	2 500,00 €	2 500,00 €
Ecole Sportive	Tennis De Table - Ttcsq	950,00 €	940,00 €
Enfance / Jeunesse	Alpr	282 000,00 €	270 000,00 €
Environnemental	Avril	34 000,00 €	20 000,00 €
Exposants/Patrimoine	Le Logis De Logerie	560,00 €	560,00 €
Insertion	Insert R	12 879,00 €	10 000,00 €
Petite Enfance	Jardin A Malices	3 100,00 €	3 100,00 €
Social	Régalade	1 000,00 €	750,00 €
Social	Banque Alimentaire	5 000,00 €	2 000,00 €
Social	Amicale Des Donneurs De Sang	300,00 €	300,00 €
Social	Amicale Du Personnel	1 483,00 €	1 483,00 €
Tourisme	Office De Tourisme	118 949,00 €	110 000,00 €
	TOTAL DEMANDES	675 073,00 €	615 345,00 €
	TOTAL Moins Subventions ALPR / LA PALENE / Office De Tourisme)	79 124,00 €	60 345,00 €

4. Convention d'objectifs –La Palène

L'association La Palène sollicite la communauté de communes à hauteur de 145 000 euros dans le cadre de la convention triennale pour le projet culturel sur le territoire et demande une aide supplémentaire de 50 000 euros à répartir avec la ville de Rouillac. Pour rappel le budget prévisionnel de fonctionnement de l'association s'élève à 950 000 euros.

Les objectifs 2019-2020 de l'association visent principalement à maintenir une saison artistique et culturelle en tenant compte des réalités sociétales, humaines et économiques.

Le Conseil Communautaire décide d'accorder une subvention d'un montant de 175 000 € à l'association La Palène et autorise le Président à signer une convention d'objectifs pour le développement d'actions culturelles sur le territoire du Rouillacais.

5. Convention d'objectifs –ALPR

L'ALPR a présenté son projet associatif 2020 pour maintenir et développer des actions en faveur de la jeunesse et des familles :

- Halte-garderie (passage de 2,5 à 3 jours hebdomadaire)
- Accueils de Loisirs péri et extra scolaires (recrutement d'un responsable Enfance Jeunesse)
- Espace de vie Sociale (action familles, parentalité...)
- Prise en compte de nouveaux contrats pour les animateurs du mercredi et des vacances scolaires
- Installation au sein du pôle Enfance

L'ALPR sollicite la communauté de communes à hauteur de **282 000,00 €**. Pour rappel le budget prévisionnel de fonctionnement de l'association s'élève à 497 765 euros.

Le Conseil Communautaire décide d'accorder une subvention d'un montant de 270 000 € à l'association l'ALPR et autorise le Président à signer une convention d'objectifs pour le développement d'actions en faveur de la jeunesse et des familles sur le territoire du Rouillacais.

6. Extension des heures d'ouverture –ALPR

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que la Halte-Garderie de l'ALPR est un service qui propose un accueil occasionnel en demi-journée pour répondre aux attentes des familles du territoire. La Halte-Garderie permet aux tous petits de développer leurs capacités, de découvrir la vie collective et l'autonomie tout en permettant aux parents de se libérer le temps d'une course, d'un rendez-vous, ou tout simplement d'une pause. Cela diffère de l'accueil régulier. Sa capacité d'accueil est de 10 places et les horaires d'ouverture sont les suivantes : les lundis de 9h30 à 12h30, les mardis et vendredis de 9h à 16h30. La halte-garderie est agréée par le service PMI du Conseil Départemental de la Charente.

Lors de la rencontre entre les représentants de l'ALPR et de la communauté de communes, le 26 Novembre dernier, l'association a notamment émis le souhait, avec l'ouverture du Pôle Enfance d'ouvrir une demi-journée supplémentaire mais aussi d'ouvrir le service pendant les vacances scolaires. Elle souhaite également augmenter sa capacité d'accueil de 10 à 15 places.

Le Conseil Communautaire valide le passage de 2,5 à 3 jours d'ouverture par semaine pour la halte-garderie

Il est décidé d'attendre une évaluation des moyens organisationnels et financiers de l'ALPR pour réviser la capacité d'accueil et l'extension du service pendant les vacances scolaires.

7. Convention d'objectifs – Office de Tourisme

L'office de Tourisme sollicite la communauté de communes à hauteur de 118 949 euros dans le cadre de son projet de promotion touristique du territoire. Pour rappel le budget prévisionnel de fonctionnement de l'association s'élève à 94 150 euros.

Les objectifs 2019-2020 de l'association visent principalement à : promouvoir le territoire du Rouillacais, gérer l'EIGR des Bouchauds, organiser des activités sur le territoire et notamment l'Été Actif.

Le Conseil Communautaire décide d'accorder une subvention d'un montant de 110 000 € à l'Office du Tourisme et autorise le Président à signer une convention d'objectifs pour le développement d'actions visant à promouvoir le territoire du Rouillacais.

8. Convention d'objectifs –Avril

L'association Avril sollicite la communauté de communes à hauteur de 34 000 euros dans le cadre de son projet de recyclerie sur le territoire. Pour rappel le budget prévisionnel de fonctionnement de l'association s'élève à 94 150 euros.

Les objectifs 2019-2020 de l'association visent principalement à prendre possession de ses nouveaux locaux, situés dans le Zone du Lantillon à Rouillac et de créer une zone de mixité sociale. Ces projets nécessitent le recrutement de personnels pour animer et gérer ces projets.

Le Conseil Communautaire décide d'accorder une subvention d'un montant de 20 000 € à l'association Avril et autorise le Président à signer une convention d'objectifs pour le développement d'actions en faveur du réemploi sur le territoire.

9. Club MARPEN – Gestion du Prieuré de Lanville

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que le Club Marpen et la communauté de communes ont signés en 2016 une convention autorisant le Club Marpen à exploiter le prieuré de Marcillac-Lanville en gîte de groupes de caractère, et plus généralement, pour tous types de locations (stages de formation, chantiers internationaux, fêtes de famille, mariages, baptêmes, locations aux comités d'entreprises, séminaires, expositions, animations ...). Ce bien possède 17 chambres et peut accueillir jusqu'à 47 personnes, il est classé en ERP de catégorie IV et est d'autre part protégé au titre des monuments historiques.

Le prieuré de Marcillac-Lanville est un gîte qui se loue sous diverses formules personnalisées à la demande.

Le Club Marpen a souhaité résilier son bail le liant avec la communauté de communes pour l'occupation et la gestion du Prieuré de Lanville à la date du 31 janvier 2020. Il est proposé au conseil communautaire, au regard des demandes actuelles de réservation 2020 pour le gîte, de se prononcer sur de nouvelles modalités partenariales avec le Club Marpen et sur l'affectation du Prieuré de Marcillac et de la halte Jacquaire.

Le conseil communautaire autorise le Président à négocier et signer un contrat de prestation avec le Club Marpen afin de maintenir une activité d'accueil sur ces sites. Les loyers seront directement perçus par la communauté de communes.

10. Acquisition d'un bien immobilier à Gourville

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 17 juin 2019 et la commune de Rouillac, lors de sa séance du 3 juillet 2019, ont souhaité acquérir les biens cadastrés AE 11 et AE 208, situés sur la commune déléguée de Gourville.

Après négociation avec l'agence immobilière, mandataire pour effectuer la vente, il est proposé que la commune de Rouillac se porte acquéreur à hauteur de 15000 euros auxquels il convient d'ajouter les frais d'agence pour 2000 euros.

Le Conseil Communautaire accepte la proposition de faire l'acquisition de la partie habitation et d'un garage pour un montant de 8 500 euros.

11. Participation financière SOLIHA- Logements conventionnés

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 2 logements à vocation sociale, situés 675 avenue Jean Monnet à Rouillac, la communauté de communes s'était engagée à participer à hauteur de 10 % du montant des travaux lourds à SOLIHA BLI Sudouest, maître d'œuvre. Le montant prévisionnel du soutien financier est plafonné à 8 000 euros.

Le Conseil Communautaire valide sur la participation financière de la Communauté de communes au programme des travaux de Soliha à hauteur de 10% des travaux lourds, plafonnée à 8 000 euros.

12. Contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion

Le CDG 16 va procéder à une mise en concurrence pour la souscription, à compter du 1^{er} janvier 2021, de nouveaux contrats d'assurance pour les collectivités et établissements publics du

département les garantissant contre les risques financiers découlant de leur obligation de verser des prestations à leurs agents en cas d'accident de service, maladie, maternité, invalidité, décès.

Le Conseil Communautaire habilite le Centre de Gestion de la Charente à effectuer la procédure de mise en concurrence et à souscrire, pour le compte de la communauté de communes, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

13. Vente et modification parcelle ZE du Lantillon

La société ISEO Pro installée au sein de la zone du Lantillon, à Rouillac, sur la parcelle 492 souhaite faire l'acquisition d'une partie de la parcelle 494 pour étendre son activité.

La communauté de communes, propriétaire de ce terrain accepte un découpage de la parcelle et souhaite engager des études complémentaires pour modifier la voirie correspondante.

14. Modification du règlement service public de l'assainissement collectif.

L'Assainissement Collectif de Gourville est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2020 et les habitants concernés ont jusqu'au 1^{er} janvier 2022 pour se raccorder.

Les éléments suivants sont rajoutés au règlement service public de l'assainissement collectif :

« Le montant de la redevance, hors taxes et redevances agence de l'eau, comprenant la part exploitant et la part collectivité est fixée à :

- Part fixe annuelle (Abonnement) / 80.00 € HT par logement
- Part proportionnelle en fonction du volume d'eau consommé / 2.02 € HT/m³
- La redevance sera facturée à partir de 1^{er} janvier 2021

En application des alinéas de l'article **L.1331-2 du Code de la Sante Publique**, une participation aux frais de branchements de 454.55 HT, soumis au taux de TVA en vigueur, sera demandé pour chaque branchement. Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recettes à l'encontre du propriétaire de l'immeuble dès la mise en service du réseau auquel il est raccordable. »

15. Admission en non valeurs – Budget Principal et Budget Ordures Ménagères

Monsieur Alain MALLARD, comptable public de la Trésorerie de Rouillac, a transmis à la communauté de communes un état de créances irrécouvrables de la part d'une société du territoire. Le montant total de la créance éteinte s'élève à 4 809,60 € pour le budget principal et 52,50 € pour le budget Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire statue sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant de 4 862,10 €, selon l'état transmis, arrêté à la date du 1^{er} janvier 2020 à l'article 6541 « créances en non-valeur »

Ressources Humaines

Présentation du nouvel organigramme du personnel, et point sur les recrutements en cours.

Marchés publics

Consultations en cours et à venir :

- Lancement d'une consultation pour une mission hydrogéologique dans le cadre de la reprise des drains du puits de captage n°3 à Bignac. La collectivité, par cette consultation, demande au Bureau d'Etudes spécialisé qu'il assure le suivi hydrogéologique tout au long de l'opération de reprise (Eau potable)
- Lancement d'une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre travaux de réfection complète du réservoir d'eau potable d'Ampanaud à Marcillac-Lanville
- Convention d'assistance avec Charente Eaux pour l'assistance à la réalisation d'une étude diagnostique des systèmes d'assainissement de Rouillac et de Marcillac-Lanville
- Lancement d'une consultation pour l'extension des quais à la déchèterie de Rouillac
- Lancement d'une consultation pour la mission Urbanisme dans l'élaboration du PLUI
- Lancement d'une consultation pour le marché voirie dans le cadre du FDAC
- Marché signalétique : l'entreprise Signature a été retenue pour un montant de 121 075,20 € HT.

Informations et questions diverses

Résiliation du bail commercial – local à usage commercial Saint Genis d'Hiersac

Conseil Départemental – Renouvellement convention d'entretien des abords des vestiges des Bouchauds pour la période 2019-2021 – Le montant annuel est de 7 700 euros. La communauté de communes confie la prestation à INSERT'R.

Enquête publique Centrale Photovoltaïque : du 28/02 au 31/03

Le commissaire enquêteur, M. Alain TEQUI (Géomètre à la retraite), conduira l'enquête publique et se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, le:

- Vendredi 28 Février 2020 de 9h00 à 12h00, à la Communauté de Communes du Rouillacais
- Jeudi 12 Mars 2020 de 14h00 à 17h00, à la Mairie de Rouillac
- Mardi 24 mars 2020 de 14h à 17h, à la Mairie de Rouillac
- Mardi 31 mars 2020 de 14h à 17h à la Communauté de Communes du Rouillacais

Prochains conseils communautaires :

Lundi 24 Février, 18h00 : Vote des CA 2019 et des budgets 2020

Réunion communautaire : DATE A CONFIRMER PROBABLEMENT LE 11 MARS

Réunion générale d'informations des nouveaux élus du territoire : le lundi 30 mars 2020 au Centre culturel du 27

Lundi 6 avril 2020 : 18h00 : Installation du Conseil Communautaire 2020-2026